

Avis régional

Les femmes et la pauvreté
au Saguenay-Lac-Saint-Jean
par Récif 02



Hiver
2012

PRÉSENTÉ :

AUX PARTENAIRES RÉGIONAUX ET LOCAUX DE L'ALLIANCE POUR LA
SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE DANS LE SLSJ

AVIS RÉGIONAL – Les femmes et la pauvreté au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Récif 02

Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean

875, rue Bourassa Ouest

Alma (Québec) G8B 2G6

Téléphone 418 480-2828

Courriel : julie.sheinck@recif02.com

www.recif02.com

Rédaction :

Julie Sheinck

Correction :

Norma Morin

Mise en page :

Lucie Piette

Julie Sheinck

Cette publication n’aurait pas été possible sans la participation financière du Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec. Nous les remercions sincèrement.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préambule</i>	1
<i>Présentation Récif 02</i>	2
<i>Saguenay–Lac-Saint-Jean</i>	3
<i>Objectif</i>	4
<i>Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté</i>	4
<i>L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un outil qui solidarise et qui inclut</i>	5
<i>Faits saillants régionaux</i>	6
<i>Recommandations</i>	11
<i>Conclusion</i>	14

Préambule

En juin 2010, le gouvernement du Québec adoptait le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. Ce plan cible les grandes priorités provinciales et laisse à chacune des régions le soin de déterminer la nature de leurs actions en fonction de leur réalité. Cette régionalisation se traduit, entre autres, par l'élaboration d'un Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale permettant ainsi une meilleure prise en charge de la lutte contre la pauvreté par les milieux locaux et régionaux. Ce plan d'action régional est construit en partenariat et en consultation avec les différents acteurs locaux et régionaux, et vise à mettre en œuvre une entente régionale afin de renforcer les communautés de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et citoyennes.

La Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean, Récif 02, tout comme les autres Tables régionales de groupes de femmes, s'est donnée le mandat de réaliser un avis régional sur la pauvreté et la réalité des femmes en situation de pauvreté que nous soumettons à l'Alliance pour la solidarité, mise sur pied par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Des recommandations sont proposées en vue d'optimiser l'action gouvernementale régionale et provinciale. L'avis régional sera également remis au Réseau des tables de concertation des groupes de femmes du Québec, ainsi qu'à différents partenaires ciblés.

Jusqu'à présent, les membres de l'Alliance régionale pour la solidarité ont, à l'invitation de la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean, présenté un portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale par territoire des CSSS de la région. Pour ce faire, un questionnaire a été envoyé à chacun des organismes ou institutions présents sur leur territoire ayant la préoccupation de la diminution de la pauvreté et de ses effets sur la population. Des rencontres de consultation en groupes et individuelles ont été organisées afin de mieux connaître la réalité du terrain.

De ces portraits, nous avons retiré et compilé les données et les informations que nous jugeons pertinentes pour les besoins de notre avis. Un document présentant des données sexuées pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a également été conçu sur mesure par le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)¹. C'est de ce document que les statistiques présentées dans le cadre de cet avis sont tirées, sauf avis contraire.

¹ SEERY, Annabelle (2011). *Portrait socioéconomique régional (statistiques) de la région de Saguenay-Lac- St-Jean (région 02). Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS)*. Document produit pour le Réseau des Tables régionales de concertation des groupes de femmes du Québec, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA). 45 p.

Présentation Récif 02

La Table de concertation des groupes de femmes, Récif 02, vise à créer une solidarité régionale en regroupant les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour assurer le « droit des femmes dans une perspective d'autonomie et d'égalité ». Pour ce faire, elle s'appuie sur ses 28 groupes membres composés de groupes locaux de femmes, comprenant aussi des comités femmes de syndicats ou de groupes communautaires ou sociaux. La pluralité de l'effectif de la Table constitue l'une des forces majeures, chacun des groupes membres œuvrant dans des champs d'action distincts.

La Table de concertation des groupes de femmes, Récif 02, intervient dans toutes les sphères de la vie sociale, politique, économique et culturelle, susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes de notre région. Par ses déléguées dans les organismes régionaux, Récif 02 participe à la détermination des orientations et insiste pour que soient pris en compte la réalité et les besoins des femmes dans les priorités d'action de différentes instances régionales, telles que la Conférence régionale des élus, la Table des regroupements communautaires 02 et Solidarité populaire 02. Récif 02 fait également partie de différents réseaux, dont le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des femmes du Québec.

La Table s'implique aussi dans les actions menées par l'ensemble des groupes de femmes du Québec et les groupes communautaires autonomes. Elle participe activement à l'organisation de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Elle travaille également activement à l'augmentation de la représentation des femmes dans les différentes instances de gouvernance dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Saguenay–Lac-Saint-Jean



La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est située dans la partie nord du Québec. Elle est limitrophe avec les régions de la Capitale nationale et de la Mauricie au Sud, par la Côte-Nord à l'Est et par le Nord-du-Québec au Nord et à l'Ouest. Le territoire est divisé en quatre municipalités régionales de comté (MRC) et un territoire équivalent (TE), soit les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Fjord-du-Saguenay, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine et par le territoire équivalent de la Ville de Saguenay.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est la 14^e région du Québec quant à sa densité de peuplement (2,9 habitants / km²). La majorité de la population (69 %) se regroupe au sein des trois principales municipalités de la région : Saguenay, Alma et Dolbeau-Mistassini.² La population rurale du Saguenay–Lac-Saint-Jean représente 27,1 % tandis que la population urbaine régionale représente 72,9 %.³ Huit municipalités de la région sur quarante-neuf sont désignées par le MAMROT comme étant dévitalisées.⁴

Lors de la réalisation, par l'Alliance régionale, des six portraits par territoire, les auteurs ont répertorié les organismes sur leur territoire luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En tout, ce sont environ 300 organisations dédiées à cette cause qui se retrouvent dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'agit majoritairement d'organismes communautaires et d'OSBL. Ces organismes ou institutions partagent le même objectif, soit celui de faire la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

La majorité des interventions de ces organismes rejoint une vaste étendue de personnes : jeunes, adultes, aînés, famille. La lutte à la pauvreté ne semble actuellement pas se concentrer à un groupe en particulier. Ces interventions se situent principalement dans l'entraide et le dépannage, ainsi qu'en éducation, en accueil et en écoute. Ces organismes ont tous développé des rapports avec des partenaires variés.

L'ensemble des portraits dénote plusieurs indices démontrant que l'action des organismes demeure menacée. Ce phénomène est expliqué essentiellement par la précarité et le manque de financement. D'ailleurs, par le biais des ressources nouvellement mises en place ou dotées d'un caractère novateur, on observe que la réponse aux besoins de base demeure la priorité puisqu'environ la moitié des initiatives y sont destinées. Tout comme les actions courantes, ces dernières sont aussi menacées par la précarité et le manque de financement.

² BARETTE Valérie. « Territoire », *Bulletin statistique régional Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Institut de la statistique du Québec, Édition 2009, Gouvernement du Québec, p. 2

³ Gouvernement du Québec. *Saguenay–Lac-Saint-Jean : portrait régional*, automne 2011, p. 4

⁴ Conseil du statut de la femme. *Fiche socio-économique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2010, p. 6

Objectif

Nous poursuivons deux objectifs à travers la présentation de cet avis régional. Tout d'abord, nous souhaitons faire prendre conscience aux décideuses et décideurs régionaux en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, qu'il est nécessaire de réaliser que la pauvreté est encore un phénomène qui touche de façon plus particulière les femmes, et que cela est aussi vrai dans notre région comme ailleurs au Québec. Cette démonstration nous apparaît d'autant plus importante que nous avons été surprises, lors de l'analyse des six portraits par territoire, d'observer qu'il n'y a en a qu'un seul qui présente des données sexuées et il n'y en a qu'un seul autre, qui considère que les femmes doivent être un groupe cible d'intervention. Nous nous attarderons donc dans un premier temps à vous présenter brièvement comment et pourquoi les femmes sont plus touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il ne s'agit pas ici de dire que les hommes ne peuvent être placés dans cette situation, bien au contraire. Il s'agit plutôt de démontrer l'importance de prendre des mesures adaptées aux réalités spécifiques des femmes et des hommes si l'on veut réellement diminuer la pauvreté. Notre deuxième objectif vise donc à souligner l'importance d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes à chacune des étapes entourant les démarches de l'Alliance sociale de notre région.

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté

Le risque d'être pauvre a toujours été plus élevé chez les femmes, et la transformation de l'économie n'a pas amélioré leurs conditions de vie; certains parlent de féminisation de la pauvreté pour qualifier cet appauvrissement.⁵ D'ailleurs, le gouvernement du Québec, dans sa politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, reconnaît ce fait et indique : « On constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté. Ce risque est plus élevé pour certains groupes de femmes, notamment les responsables d'une famille monoparentale, les femmes seules et âgées, les femmes autochtones, les femmes handicapées, celles qui appartiennent à une minorité visible, les femmes immigrantes d'arrivée récente, les travailleuses moins instruites ou les salariées des secteurs manufacturiers frappés par les restructurations économiques.»⁶

Parce que les femmes, il n'y a pas si longtemps encore, étaient confinées à la sphère privée du travail domestique non rémunéré, leur autonomie économique est encore fragile et elles ont encore du rattrapage à faire sur ce plan. La pauvreté des femmes s'explique aussi du fait qu'elles effectuent encore une grande part du travail non rémunéré, qu'elles travaillent dans des secteurs d'activités moins bien payés et que leur statut d'emploi est souvent précaire. Ainsi, au Québec, il existe encore aujourd'hui des écarts importants qui persistent entre les revenus des femmes et celui des hommes. D'après les statistiques fiscales de 2006, le revenu moyen total

⁵ BEAULIEU, Marie, DUMAIS, Monique. *Mener la barque à bon port : cahier de réflexion éthique sur des interventions auprès des femmes en situation de pauvreté*, Groupe de recherche Ethos, Université du Québec à Rimouski, 1998

⁶ Gouvernement du Québec. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006

des femmes s'élevait à 25 870 \$ ce qui représente 67,2 % du revenu moyen total des hommes, soit 38 509 \$⁷. De tous les employés au salaire minimum, 60 % sont des femmes.⁸ De plus, les femmes sont plus dépendantes des transferts gouvernementaux, ces transferts étant deux fois moindres chez les hommes.⁹ Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en 2006, le revenu moyen annuel des femmes représentait 57,1 % de celui des hommes.¹⁰ 67,6 % des femmes de la région ayant travaillé en 2005 l'ont fait surtout à temps plein contre 87,5 % des hommes.¹¹

Malgré le fait que les femmes aient investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite. Elles continuent également à avoir davantage besoin des transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale et le supplément de revenu garanti. D'autre part, elles reçoivent moins des programmes, tels l'assurance-emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

Vous comprendrez dès lors que la mise en place d'un plan d'action régional pour lutter contre la pauvreté doit tenir compte de cette réalité spécifique aux femmes. Il existe un outil de gestion qui permet cette prise en compte de la réalité des femmes comme de celle des hommes : l'analyse différenciée selon les sexes.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un outil qui solidarise et qui inclut

L'ADS s'applique sur une démarche lorsque des femmes et des hommes sont concernés par le projet, directement ou indirectement, ou lorsque des enjeux d'égalité entre les sexes se posent. C'est indéniablement le cas en ce qui concerne l'inclusion et la solidarité sociale.

On peut définir l'ADS comme un processus d'analyse qui tient compte des effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet ou d'un programme destiné aux citoyennes et aux citoyens (dans le cas qui nous occupe le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale), et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet, soit la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. L'ADS favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'utilisation de l'ADS dans le plan d'action régional sollicite :

- l'élaboration d'un portrait socioéconomique ou de toutes les autres statistiques, ventilés selon les sexes des personnes vivant en situation de pauvreté de notre région;
- l'analyse de ces données en tenant compte des réalités, des besoins propres aux femmes et hommes, de même que des écarts entre les femmes et les hommes qu'elles mettent en évidence, et des causes de ces écarts;

⁷ Statistique Canada. *Recensement de 2006. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme*, 2008, dans *le Portrait statistique Égalité femmes/hommes, Où en sommes-nous?*, 2010.

⁸ Institut de la statistique du Québec. *Annuaire québécois des statistiques du travail 2008, Vol. 4(1)* dans *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec : Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010, p. 20

⁹ Ibid. p. 20

¹⁰ *Op.Cit.*, SEERY, Annabelle. p. 26

¹¹ *Op.cit.* Conseil du statut de la femme, 2010 a, p. 5

- la planification en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégagent de l'analyse;
- la mise en œuvre afin que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du plan d'action;
- le suivi et l'évaluation afin que le plan d'action tienne compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes, et qu'il effectue et effectuent les corrections au besoin.

Par exemple, le MSSS a intégré l'ADS au Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Celui-ci vise à circonscrire la réalité de l'itinérance selon les différents sous-groupes. Des efforts particuliers ont été faits pour documenter les réalités différentes des femmes et des hommes quant à l'itinérance.

La Table régionale de concertation des aînées du Centre-du-Québec, responsable de l'entente spécifique en matière d'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées du Centre-du-Québec 2008-2013, a intégré l'ADS aux différentes étapes de réalisation des projets reliés à l'entente spécifique, permettant l'analyse des réalités particulières des femmes et des hommes, pour ainsi offrir des mesures adaptées aux besoins spécifiques des unes et des autres.

Nous vous incitons fortement à travailler selon cette approche afin de raffiner l'action entreprise dans notre région, d'adapter notre intervention aux besoins de toutes et de tous, et d'optimiser les ressources financières et humaines mises à notre disposition. Ainsi, l'utilisation de l'ADS pourrait contribuer à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Faits saillants régionaux

Éducation

- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à n'avoir aucun diplôme (26,7 % des femmes comparativement à 24,7 % chez les hommes).¹² De plus, malgré la présence d'une université dans la région, la population de la région est moins nombreuse à détenir un grade universitaire (10,9 % des femmes comparativement à 10,1 % des hommes)¹³ que la population québécoise (16,4 % des femmes comparativement à 16,6 % des hommes).¹⁴ Elles sont toutefois plus nombreuses à détenir un diplôme d'études secondaires (22,4 % contre 18,6).¹⁵ L'écart le plus grand s'observe chez les personnes détentrices de diplôme d'études professionnelles, alors que 17,6 % des femmes de la région ont un DEP contre 27,9 % des hommes.¹⁶ Bien que le décrochage scolaire soit un phénomène que l'on voit plutôt chez les garçons (29,4 % comparativement à 17,8 % chez les filles en 2008),¹⁷ les jeunes femmes qui n'ont pas de diplôme d'études

¹² Op.cit. SEERY, Annabelle. 2011, p. 6

¹³ Ibid. p. 6

¹⁴ Ibid. p. 6

¹⁵ Ibid. p. 6

¹⁶ Ibid. p. 6

¹⁷ Ibid. p. 6

- secondaires se placent dans une situation de vulnérabilité plus prononcée que les hommes.¹⁸
- Les femmes sans diplôme ou ayant une faible scolarité demeurent plus pénalisées que les hommes sur le plan de l'emploi. Les femmes doivent en effet s'instruire davantage que les hommes pour atteindre un taux d'emploi comparable à eux.¹⁹ Le taux d'emploi des personnes sans diplôme est de 18,2 % chez les femmes et de 34,3 % chez les hommes. Ce taux est parmi les plus faibles au Québec.²⁰ Il est à noter également que, malgré une hausse de la scolarité chez les femmes, les choix professionnels des femmes demeurent peu diversifiés.²¹
 - Les personnes de 25 à 54 ans ayant des enfants et vivant en couple ont des taux d'emploi plus élevés que celles vivant seules avec leurs enfants, et ce, peu importe le sexe du parent. Toutefois, peu importe l'âge des enfants, les femmes ont toujours des taux d'emploi inférieurs à ceux des hommes. Ce sont les mères monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans qui ont le plus faible taux d'emploi, soit 63,5 %.²²
 - Il existe des écarts considérables entre les MRC de la région quant à la scolarisation des femmes. C'est la ville de Saguenay, où se situent l'Université du Québec à Chicoutimi et deux cégeps, qui présente les proportions les plus élevées de femmes de 20 à 29 ans et de 30 à 44 ans qui ont un diplôme d'études collégiales (31,2 % et 23,8 %) et d'études universitaires (20,3 % et 22,7 %).²³ Le taux d'emploi des personnes sans diplôme, toutes catégories d'âge confondues, est le plus bas de la région (16,5 pour les femmes et 31,1 % pour les hommes).²⁴
 - C'est dans la MRC du Domaine-du-Roy que le taux d'emploi des personnes avec un grade universitaire est le plus haut (respectivement 77,1 % pour les femmes et 78,5 % pour les hommes), alors qu'il est le plus faible dans Le Fjord-du-Saguenay (71,3 % et 68 %).²⁵

Revenus et emplois

- L'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes de la région demeure l'un des plus élevés du Québec. La région se place au 2^e rang.²⁶
- 67,6 % des femmes de la région ayant travaillé en 2005 l'ont fait surtout à temps plein contre 87,5 % des hommes.²⁷
- La tendance à la hausse du travail à temps partiel chez les femmes est plus marquée que dans l'ensemble du Québec.²⁸

¹⁸ Conseil du statut de la femme. *Portrait statistique Égalité femmes/hommes : Où en sommes-nous au Saguenay-Lac-Saint-Jean?*, 2010 b, p. 8

¹⁹ Ibid. p. 9

²⁰ Ibid. p. 9

²¹ Op.cit. Conseil du statut de la femme. 2010 a, p. 6

²² Op.cit. SERRY, Annabelle. 2011, p. 23

²³ Op.cit. Conseil du statut de la femme. 2010 b, p. 8

²⁴ Ibid. p. 9

²⁵ Ibid. p. 9

²⁶ Op.cit. Conseil du statut de la femme. 2010 a, p. 5

²⁷ Ibid. p. 5

- C'est à Saguenay que réside la plus forte proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu et où les femmes de 65 ans et plus, ayant un faible revenu, sont en plus grand nombre.²⁹
- Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en 2006, le revenu moyen annuel des femmes représentait 57,1 % de celui des hommes.³⁰ En 2005, tant au Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec, les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel : 32,4 % des femmes comparativement à 12,5 % des hommes.³¹ En 2006, les taux de syndicalisation de la région sont plus élevés que ceux de l'ensemble de la province alors que 41,7 % des femmes sont syndiquées, et 51,6 % des hommes le sont.³² Au Québec, pour la même année, les femmes étaient syndiquées dans une proportion de 37 % contre 42 % chez les hommes.³³
- Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les femmes sont plus nombreuses à occuper un emploi au salaire minimum. Elles demeurent très peu nombreuses dans les secteurs primaire et secondaire traditionnellement masculins. La région présente la plus forte concentration de la main-d'œuvre féminine dans le secteur tertiaire au Québec.³⁴
- Les principales professions féminines de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont les mêmes que celles de l'ensemble du Québec. Seul l'ordre change. Les deux premières chez les femmes sont celles de commis-vendeuse (61,2 %) et de cuisinière (59,8 %). La troisième position est occupée par les postes de secrétaire (sauf dans les domaines juridique et médical), soit des emplois qui sont souvent rémunérés au salaire minimum.³⁵ Les principaux emplois masculins de la région ne se retrouvent pas du tout dans la liste des principaux emplois pour l'ensemble du Québec. Certains domaines comme ceux de la mécanique industrielle ou du traitement des pâtes et papiers et de la transformation du bois sont plus particuliers à la région. Les femmes ne percent pas ces domaines autant que les hommes.³⁶
- Les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont un plus haut rapport de dépendance économique que les hommes, alors que pour 100 \$ de revenus d'emploi gagnés par les femmes, 41,40 \$ proviennent de transferts gouvernementaux alors que pour les hommes ils s'élèvent à 18,60 \$. L'indice de dépendance économique de la région, tant pour les femmes que pour les hommes, est supérieur à celui de l'ensemble de la province de 100 pour les deux sexes.³⁷
- Le revenu moyen d'emploi des femmes autochtones de la région est légèrement plus bas que celui des femmes en général (20 024 \$ comparativement à 21 262 \$).³⁸ L'écart

²⁸ Ibid. p. 5

²⁹ Ibid. p. 10

³⁰ Op.cit. SEERY, Annabelle. 2011, p. 26

³¹ Ibid. p. 17

³² Ibid. p. 17

³³ Groupe des Treize. *Plate-forme pour l'égalité des femmes Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire.* février 2007

³⁴ Op.cit. Conseil du statut de la femme. 2010 a, p. 5

³⁵ Op.cit. SEERY, Annabelle. 2011, p. 17

³⁶ Ibid. p. 17

³⁷ Ibid. p. 26

³⁸ Ibid. p. 26

est beaucoup plus prononcé en ce qui a trait au revenu moyen total des hommes autochtones, comparativement à celui des hommes en général dans la région : 23 647 \$ contre 37 205 \$. Les femmes autochtones gagnent un revenu moyen total équivalent à 84 % de celui des hommes autochtones.³⁹

- Les femmes autochtones de la région ont un taux d'activité semblable à celui de la population féminine totale (56,3 % contre 52,2 %).⁴⁰ Les hommes autochtones ont toutefois un taux d'activité beaucoup plus faible que celui de la population masculine totale de la région (56,9 % contre 67 %).⁴¹
- Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à vivre seules peu importe l'âge, et ce, au Saguenay–Lac-Saint-Jean comme dans l'ensemble du Québec. En fait, dans la région, 15,1 % des femmes âgées de 15 ans et plus vivent seules alors que c'est le cas de 39 % des femmes âgées de 65 ans et plus. Pour les hommes, ces proportions s'élèvent plutôt à 13 % et 8,3 %.⁴²

Logements sociaux

- Le coût du logement (loyer pour les locataires, hypothèque pour les propriétaires, frais d'électricité, de chauffage, services municipaux, etc.) représente la dépense la plus importante des ménages à faible revenu.
- Plus de la moitié des femmes qui vivent seules au Saguenay–Lac-Saint-Jean (59 %) consacrent plus de 25 % de leur revenu au coût du logement, et une femme sur cinq (20,8 %) y consacre plus de la moitié.⁴³
- La proportion des familles monoparentales qui affectent plus du quart de leur revenu au coût du logement atteint 34 % chez les femmes et à 20,2 % chez les hommes.⁴⁴ Il y a davantage de femmes que d'hommes chefs de familles monoparentales, faisant en sorte que ce sont davantage les femmes qui sont touchées par cette situation.
- En période de rareté, lorsque la demande est grande et que l'offre est limitée, les propriétaires en profitent pour hausser démesurément le prix des logements.
- Les abus de pouvoir des propriétaires sont plus nombreux en période de pénurie, et ce sont principalement les femmes seules qui en sont le plus souvent victimes. Pour garder leur logement, elles peuvent difficilement refuser. Par exemple, le propriétaire demande un paiement de plusieurs mois de loyer à l'avance, leur fait des menaces d'éviction si elles refusent une augmentation, s'introduit dans leur vie privée ou effectue des visites à l'improviste.⁴⁵
- Les femmes subissent plusieurs formes de discrimination dans l'accès au logement, surtout en période de pénurie. Les propriétaires se permettent de choisir les locataires. La présence de jeunes enfants en bas âge, le manque de références, l'apparence et le

³⁹ Ibid. p. 26

⁴⁰ Ibid. p. 17

⁴¹ Ibid. p. 17

⁴² Ibid. p. 11

⁴³ Op.cit. Conseil du statut de la femme. 2010 b, p. 28

⁴⁴ Ibid. p. 28

⁴⁵ Front d'action populaire en réaménagement urbain. *Femmes, logement et pauvreté : sortir du privé, un enjeu de société*, 2010, p. 11

niveau de revenu sont souvent des sources de discrimination. Les femmes immigrantes, autochtones et monoparentales sont les plus vulnérables à ce niveau.

- Le taux d'inoccupation des logements locatifs de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Saguenay a reculé à 1,4 % cet automne, selon une enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). En 2010, ce taux s'établissait à 1,8 % pour la même période. Toujours selon la SCHL, le taux moyen pour l'ensemble du Québec est demeuré pratiquement le même : de 2,7 % en 2010, il s'est établi à 2,6 % en 2011.⁴⁶

Nombre de ménages ayant une femme comme principal soutien financier consacrant un pourcentage trop élevé de leur revenu au logement en 2006 au Saguenay–Lac-Saint-Jean.⁴⁷

	Revenu médian	Loyer médian	Paient 30 % et plus		Paient 50 % et plus	
			nombre	%	nombre	%
Alma	19 551\$	470\$	1 110	45,9 %	565	23,3 %
Saguenay	19 961\$	471\$	4 905	40,7 %	2 075	17,2 %
Au Québec	25 814\$	563\$	260 950	40,1 %	112 780	23,3 %

Quant au prix moyen d'un appartement, on estime qu'il a progressé de 2,6 % au Québec depuis 2010. Au Saguenay, en un an, il y aurait eu une hausse de 3,5 % comparativement à 2010. C'est d'ailleurs au Saguenay que l'on retrouve l'augmentation la plus importante. À titre comparatif, le loyer moyen de la RMR de Montréal a augmenté de 2,6 % entre 2010 et 2011, s'établissant à 698 \$ contre 680 \$ pour 2010.⁴⁸

Santé

- Dans la région, les femmes ont toujours une espérance de vie (81,4 ans) plus longue que les hommes (76 ans).⁴⁹
- En 2005, dans la région, 3,8 % des femmes et 3,5 % des hommes de 12 ans et plus affirmaient ne pas se percevoir en bonne santé mentale.⁵⁰
- En 2005, dans la région, 21,7 % des femmes et 19,2 % des hommes de 15 ans et plus affirment éprouver un stress quotidien élevé.⁵¹
- Dans la région, il y a quatre fois et demie plus d'hommes que de femmes qui meurent par suicide.⁵²

⁴⁶ Le Quotidien, *Le taux d'inoccupation recule à Saguenay*, 13 décembre 2011, En ligne : <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/actualites/201112/13/01-4477408-le-taux-dinoccupation-recule-a-saguenay.php>

⁴⁷ Op.cit. Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2010, p. 7

⁴⁸ Op.cit. Le Quotidien, décembre 2011

⁴⁹ Op.cit. Conseil du statut de la femme. 2010 b, p. 30

⁵⁰ Ibid. p. 31

⁵¹ Ibid. p. 31

⁵² Ibid. p. 31

Conciliation travail-famille

- 26 % des pères et 38 % des mères vivent un stress découlant de la situation conflictuelle entre l'emploi et la famille.⁵³ Selon ces statistiques, on estime que 8 708 pères et 14 762 mères du Saguenay–Lac-Saint-Jean souffriraient de ce stress élevé.
- La présence d'enfants à la maison touche moins le taux d'emploi masculin que celui féminin, en particulier lorsque les enfants sont en bas âge.⁵⁴
- Dans la région, 74,8 % des femmes de 25 à 54 ans qui avaient au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison occupaient un emploi rémunéré en 2006. Ce taux chute à 69,3 % chez celles qui avaient au moins un enfant de 6 ans et moins.⁵⁵
- Dans le contexte où les femmes sont de plus en plus nombreuses à concilier vie de famille et emploi, le nombre de places en service de garde dans la région a augmenté entre 1998 à 2006. On dénombrait 2 360 places pour 100 enfants de 0 à 4 ans en 1998 à 6 416 en 2006.⁵⁶
- En 2006, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 50 % des femmes et 37,1 % des hommes de 25 à 54 ans ont affirmé consacrer au moins 5 heures par semaine aux soins à apporter aux enfants (47,4 % et 36,2 % au Québec). En outre, le nombre d'heures non rémunérées consacrées au soin des enfants chez les hommes demeure inférieur au temps alloué par les femmes (25,9 % des femmes contre 30,8 % des hommes consacrent 14 heures et moins par semaine au soin des enfants et 22,9 % des femmes y consacrent 30 heures et plus contre 10,5 % des hommes).⁵⁷
- Dans la région, le pourcentage des prestataires de congé de paternité est plus élevé que la moyenne québécoise.

Recommandations

Nous considérons qu'il est préférable de développer des stratégies de soutien à la lutte contre la pauvreté, à la lutte contre les dynamiques d'appauvrissement et de prendre graduellement nos distances avec les approches préconisant la compassion, la charité et le secours. Nous préférons en effet préconiser des stratégies qui sont davantage politiques et « politisantes » visant à agir en amont des dynamiques qui causent la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous sommes persuadées que les démarches qui visent à catégoriser la population avec les pauvres qui reçoivent et les riches qui donnent ne font que contribuer à la propagation et à l'enracinement des préjugés.

Nous n'affirmons pas que l'on doit abandonner les services de première ligne; ils sont nécessaires. Par conséquent, nous croyons qu'il importe de se pencher sur des stratégies qui viseront à moyen terme à diminuer de façon considérable la pauvreté. C'est en travaillant à la

⁵³ GAGNON, Mélyssa. *La conciliation travail-famille revue et corrigée*, journal le Progrès Dimanche, 6 novembre 2011, En ligne : <http://leprogresdimanche.newspaperdirect.com/epaper/viewer.aspx>

⁵⁴ Op.cit. Conseil du statut de la femme. 2010 b, p. 19

⁵⁵ Op.cit. Conseil du statut de la femme. 2010 b, p. 19

⁵⁶ Ibid. p. 21

⁵⁷ Ibid. p. 22

base des inégalités que nous pourrions y parvenir. En attendant, il faut continuer à satisfaire les besoins de base en première ligne.

Le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale devrait contenir des mesures pour favoriser l'autonomie économique des femmes. Ce concept fait référence tant à l'autonomie financière des femmes, basée sur leur revenu de travail rémunéré, qu'à l'ensemble des programmes de sécurité sociale auxquels elles peuvent avoir accès. Nous avons identifié des mesures particulièrement porteuses pour faciliter l'atteinte de cette autonomie économique : ce sont tous des instruments indispensables pour lever la barrière de la pauvreté des femmes.

Il est important d'offrir des opportunités de travail stable, significatives et susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes. Pour ce faire :

Éducation

- Nous recommandons d'augmenter l'offre de cours universitaires hors-campus dans la région.

Emploi

- Nous demandons à ce que soient favorisés la diversification des choix de carrière notamment par l'accès des femmes aux métiers traditionnellement masculins et leur maintien en emploi par la suite.
- Nous recommandons l'implantation de mesures visant à améliorer la qualification de la main-d'œuvre féminine et à soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin.
- Nous recommandons que soit développée et augmentée la place des femmes dans les métiers non traditionnels, notamment par l'augmentation de leur présence dans les créneaux d'excellence de la région.

Conciliation travail-famille

- Nous recommandons de sensibiliser les différents acteurs régionaux à l'importance de l'adoption d'une vraie politique de conciliation travail-famille.
- Les femmes doivent avoir un meilleur accès aux services de garde à prix modique. Nous souhaitons donc le maintien et la consolidation du réseau public de services de garde à contribution réduite : centres de la petite enfance et services de garde en milieu scolaire.⁵⁸ Nous recommandons la consolidation du réseau des services de garde subventionnés par l'octroi de nouvelles places en garderie à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 2011, le gouvernement a octroyé au Saguenay-Lac-Saint-Jean 122 places, alors que la région en aurait eu besoin d'au moins 500 places, selon différents observateurs.⁵⁹

Logements

- Nous recommandons une augmentation importante du financement de nouveaux logements sociaux, communautaires et coopératifs de manière à accroître le pourcentage de ceux-ci sur l'ensemble du parc de logements locatifs.

⁵⁸ Action travail des femmes, 2011, en ligne : www.atfquebec.ca et Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, en ligne : www.femmesautravail.qc.ca

⁵⁹ PARADIS, France. *Places en garderie, les élus réclament l'équité*, Journal le Lac-Saint-Jean, 30 novembre 2011, en ligne : <http://www.lacstjean.com/Societe/Vie-communautaire/2011-11-30/article-2821054/Places-en-garderie:-des-elus-reclament-l’equite/1>

- Nous recommandons la création d'un réseau de « marrainage » pour une colocation sécuritaire entre femmes.
- Nous demandons à ce que soit considéré la situation des femmes seules qui n'ont pas accès aux programmes d'aide parce qu'elles n'ont pas d'enfants ou ne sont pas assez âgées, de même que les mères monoparentales, les femmes qui ont un trouble de santé mentale, etc.

Analyse différenciée selon les sexes

- Toutes les politiques gouvernementales doivent être conçues et mises en œuvre en tenant compte d'une analyse différenciée selon les sexes des situations. Nous recommandons donc de soutenir les municipalités et les MRC dans la prise en compte du point de vue et de la réalité des femmes :
 - Organiser et tenir des activités de formation en ADS;
 - Favoriser les principes de l'ADS et ses applications par les intervenants régionaux.

Autres pistes soulevées :

- Favoriser l'implication et la participation des femmes en situation de pauvreté aux prises des décisions.
- Favoriser les cuisines collectives.
- Encourager le projet d'accessibilité au transport pour les personnes à faible revenu.

Conclusion

Notre but en vous présentant cet avis était de vous éclairer sur la situation des femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui sont plus susceptibles d’être pauvres et de démontrer qu’il est nécessaire de les soutenir selon leurs besoins propres.

Nous voulions vous faire part des réflexions, recommandations et pistes d’action des groupes de femmes de la région qui connaissent bien les situations vécues par les femmes qui fréquentent leurs groupes. Nous voulions aussi démystifier ce qu’est l’analyse différenciée selon le sexe et comment elle peut servir l’amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes de notre région.

Les femmes sont plus pauvres que les hommes parce qu’elles effectuent une plus grande part du travail non rémunéré : à cause des secteurs d’activités dans lesquels elles travaillent; en raison du type d’emploi qu’elles occupent ou encore à cause des revenus qu’elles touchent. Bien entendu, les inégalités sociales ont des causes et des conséquences multiples, mais nous sommes convaincues que le choix de sortir de la pauvreté en est d’abord un de société. C’est en agissant à plusieurs niveaux que nous pourrions réellement envisager de réduire considérablement la pauvreté. Que ce soit par l’augmentation des revenus des familles monoparentales, des prestataires à l’aide sociale et des personnes vivant seules; par l’augmentation du salaire minimum pour permettre à une personne travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum d’atteindre, au minimum, le seuil du faible revenu, ou encore par l’augmentation du financement des logements sociaux et abordables : ce ne sont là que quelques-unes des pistes de solutions que nous avons abordées dans le cadre de cet avis. Ces quelques pistes démontrent également qu’il doit s’agir d’abord d’un choix collectif.

L’initiative gouvernementale de viser l’élaboration d’un Plan d’action régional pour la solidarité et l’inclusion sociale afin de permettre une meilleure prise en charge de la lutte contre la pauvreté par les milieux locaux et régionaux constitue un pas dans la bonne direction, mais ces mesures visent d’abord à réduire les effets des inégalités, et non à réduire les inégalités en tant que tel. Récif 02 demeure convaincu qu’il faut allier ces deux approches pour que les initiatives soient réellement efficaces, et c’est pour cette raison que les recommandations qui vous sont présentées dans le cadre de cet avis vont dans ce sens.

Que ce soit pour réduire les inégalités ou pour en diminuer les effets, il nous apparaît primordial que toutes les politiques gouvernementales soient conçues et mises en œuvre, en tenant compte d’une analyse différenciée selon les sexes des situations. Notre recommandation principale vise donc à vous inciter à tenir compte de la réalité des femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de vous inviter à utiliser l’analyse différenciée selon le sexe dans une perspective d’analyse féministe, tant dans les démarches et actions régionales que locales. Cela permettra d’adapter l’intervention aux besoins de toutes et de tous et d’optimiser les ressources financières et humaines mises à notre disposition en développant des mesures spécifiques adaptées aux réalités et aux besoins des clientèles ciblées selon une analyse différenciée selon les sexes.

Nous vous invitons aussi et invitons toutes les instances locales de développement social à se mettre en lien avec Récif 02 - Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ses groupes membres pour l’élaboration des plans locaux de solidarité et d’inclusion sociale et la mise en œuvre de ces plans. À toutes les étapes, Récif 02 et ses groupes membres peuvent faciliter la prise en compte des besoins des femmes de la région et des MRC. Nous vous recommandons également de favoriser l’implication et la participation des femmes en situation de pauvreté aux prises des décisions et aux processus devant conduire à l’adoption de mesures de lutte à la pauvreté et l’exclusion sociale puisqu’elles sont directement touchées.